



CE du 30 janvier 2014 : point 4 de l'ordre du jour (démarche d'accompagnement des agences)

Déclaration

Le 27 janvier 2014, le directeur général de Pôle Emploi a annoncé aux membres du CCE que la « performance comparée » est reportée à 2015 (cf. page 8 du document remis aux membres du CCE). Ce report est motivé de la façon suivante « il ne faut pas refuser des arbitrages pouvant conduire à décaler certains projets ». Outre le report de la comparaison des performances, le directeur général a affiché son intention de « se donner du temps » sur les dossiers suivants : « accompagnement global, 100% web, expérimentations ».

Or la démarche d'accompagnement des agences a été présentée pour information au CCE le 21 janvier donc antérieurement à cette annonce du report de la comparaison des performances.

Selon la page 5 du document présenté aux membres du CE Lorraine, les résultats attendus sont basés sur les résultats en terme de retour à l'emploi et visent explicitement « à mettre en place le dispositif d'analyse et de dialogue autour des résultats et accompagner sa mise en oeuvre concrète en agence ».

Mettre en place un dispositif d'analyse et de dialogue autour des résultats au niveau de l'agence revient incontestablement à mettre en place la comparaison des performances.

En conséquence, les élus CGT au comité d'établissement Pôle Emploi Lorraine demandent le report à 2015 de l'expérimentation « démarche d'accompagnement des agences ».